



Honoraires de transaction

(TVA actuelle = 8.5%)

Honoraires à la charge des mandants, calculés sur le prix net vendeur, sauf stipulation contraire au mandat ou au compromis de vente.

Appartement, maison :

| | |
|----------------------------|-------------------------|
| - Moins de 50 000 € | Forfait minimum 5 000 € |
| - De 50 000 € à 100 000 € | 10 % TTC |
| - De 100 001 € à 150 000 € | 9 % TTC |
| - De 150 001 € à 200 000 € | 8 % TTC |
| - De 200 001 € à 300 000 € | 7 % TTC |
| - De 300 001 € à 400 000 € | 6 % TTC |
| - De 400 001 € à 700 000 € | 5 % TTC |
| - Plus de 700 000 € | 4 % TTC |

Terrain, local commercial, fonds de commerce, parts sociales de SCI : 10 % TTC.

Autres ventes : lots de lotissement, vente en l'état futur d'achèvement, programmes promoteurs et lotisseurs (TVA actuelle = 8.5 %)

- Prix TTC (selon les grilles des conventions de commercialisation) honoraires à la charge du mandant

Rédaction des estimations et attestations de valeurs :

Si l'estimation conduit à un mandat de vente : GRATUIT

Si l'estimation n'est pas suivie d'un mandat de vente : 275 € TTC

Tarif en vigueur au 27 Août 2021